

Lettre d'information aux porteurs du FCP
PALATINE MOMA
Part S code ISIN FR0013287307

Paris, le 8 avril 2019

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le Directoire de la société de gestion, PALATINE ASSET MANAGEMENT, dans sa séance du 3 janvier 2019 a approuvé **le projet de regroupement des parts « B » et « S » (la part B absorbant la part S du fonds Palatine Moma et prenant la dénomination de part I).**

1. L'opération

En raison de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires (« Règlement MMF ») le 21 janvier 2019, PALATINE ASSET MANAGEMENT a obtenu l'agrément MMF pour votre fonds dont la classification est désormais « Fonds monétaire à valeur liquidative variable court terme ». Dans ce cadre, une rationalisation des parts a été entamée, et la décision de regrouper la part S dont vous êtes porteur avec la part B et la part Monétaire D avec la part Monétaire C, a été prise.

Cette modification implique :

- ✓ La fusion de la part S (Code FR0013287307) avec la part B (Code FR0010611335) qui prendra le nom de part I (code inchangé FR0010611335).

Ce changement ne nécessite pas d'agrément de la part de l'AMF. **Il prendra effet le 15 mai 2019.**

Nous vous précisons que, si cette opération ne vous convenait pas, **vous avez la possibilité d'obtenir sans frais dans un délai d'un mois le rachat de vos parts S** du FCP Palatine Moma à compter de la date de réception du présent courrier d'information. En cas de rachat de part, la plus ou moins value réalisée sera fiscalisée.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- ✓ Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : NON

Augmentation du profil rendement / risque : NON

- ✓ Augmentation des frais : OUI

Commission de souscription : OUI

Frais de gestion : NON, baisse.

	Avant	Après
	Part S	Part I
PALATINE MOMA		
Commission de souscription	Néant	Sous. < 2M€ : Néant Sous. > 2M€ : 0,40% maximum
Frais de gestion	1% TTC maximum	0,15% TTC maximum
Total frais courants 2018 (*)	0,15%	0,08%

3. les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance, préalablement à tout investissement, de prendre connaissance des documents d'information, et vous invitons à lire attentivement **le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part I du fonds** que vous trouverez ci-joint.

Si ces modifications vous conviennent, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si celles-ci ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité d'obtenir sans frais le rachat de vos parts.

Si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Le nouveau prospectus de l'OPCVM est disponible gratuitement, sur simple demande écrite, auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

De manière générale, nous vous invitons à prendre régulièrement contact pour vos placements ou pour tout renseignement éventuel avec votre conseiller financier ou votre distributeur.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

PALATINE ASSET MANAGEMENT

P.J. : Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de la part I du fonds PALATINE MOMA.

(*) Les frais courants sont composés des frais de gestion et des commissions de mouvement mais ne comprennent pas les commissions de surperformance éventuelles et les frais d'intermédiation.

Annexe 1

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'OPÉRATION

DATE d'effet : 15/05/2019

La dernière valeur liquidative de la part S du FCP PALATINE MOMA sera datée du 14/05/2019.
A compter du 15/05/2019, la part B se dénommera part I.

Parité d'échange :

En tant que porteur de la part S du FCP PALATINE MOMA, ce regroupement de parts entraîne pour vous l'échange de vos parts contre des parts I du FCP PALATINE MOMA à une parité déterminée comme suit :

Nombre de parts S x Valeur Liquidative de la part S datée du 14/05/2019

Valeur Liquidative de la part B datée du 14/05/2019

À titre indicatif, la parité d'échange au 27 mars 2019 aurait été la suivante :

<i>VL part S</i>	14 298,988 €	
<hr/>		
<i>VL part B</i>	32 233,628 €	= 0,443604

Le porteur qui détient 10 parts S du FCP PALATINE MOMA (FR0013287307), compte tenu de cette parité, recevrait :

4,436 parts I (code FR0010611335) du FCP PALATINE MOMA, sans soulte.

Modalités de fonctionnement :

En vue de la réalisation de cette opération, *les souscriptions et rachats sur la part S du FCP PALATINE MOMA seront interrompus le 14/05/2019 à 12h30.*

L'opération de fusion est soumise à la fiscalité des échanges de titres suivante :

Personnes Physiques :

Les échanges de titres résultant d'une fusion d'OPCVM de même nature bénéficient des dispositions de l'article 150-0 B du CGI. L'échange de titres résultant de cette opération bénéficie donc du régime du sursis d'imposition prévu par cet article. Ainsi, la plus-value liée à la réalisation de cette opération ne sera fiscalisée qu'au moment de la cession des parts I du FCP PALATINE MOMA en retenant comme prix de revient la valeur d'achat des parts S remis à l'échange.

Personnes Morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés :

Le profit ou la perte résultant de l'échange de titres consécutif à la fusion d'OPCVM est compris dans le résultat de l'exercice au cours duquel les titres reçus en échange sont cédés, conformément aux dispositions de l'article 38-5 bis du CGI. Dans ce cas, le profit ou la perte résultant de la cession ultérieure de ces titres est déterminé par rapport à la valeur que les titres remis à l'échange avaient du point de vue fiscal.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PALATINE MOMA

Part I (Capitalisation) FR0010611335

Ce fonds est géré par PALATINE ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de l'OPCVM est :

Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) Court Terme.

L'OPCVM cherchera à obtenir une performance égale à l'EONIA, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, après prise en compte des frais courants.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Il investit dans des titres de créance (obligations, etc.) et dans des instruments du marché monétaire dont l'échéance maximale est de 397 jours.

La gestion s'assure que les titres détenus en portefeuille sont de haute qualité de crédit selon le processus interne de notation. Elle procède à l'allocation du niveau de risque de crédit (critères financiers, choix du segment de courbe crédit, choix de la qualité de crédit et sélection des titres). Par dérogation, l'OPCVM envisage d'investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis d'états ou d'administrations (cf prospectus).

L'OPCVM respectera les limites réglementaires de Maturité Moyenne Pondérée (maximum 60 jours), de Durée de Vie Moyenne Pondérée (maximum 120 jours), et de maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale des titres (maximum de 397 jours). Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. Il peut utiliser des instruments financiers à terme de taux et/ou de change dans un but de couverture. Les titres en devises sont parfaitement couverts contre le risque de change.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'OPCVM ne s'appuie pas sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par part.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 12h30. Le rachat est exécuté le jour même sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Durée de placement recommandée : 3 mois.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement le risque du marché monétaire euro sur lequel il est investi.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti. Le risque de perte du capital est supporté par l'investisseur.

Risque(s) important(s) pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la situation ou de défaillance d'un émetteur, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : L'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

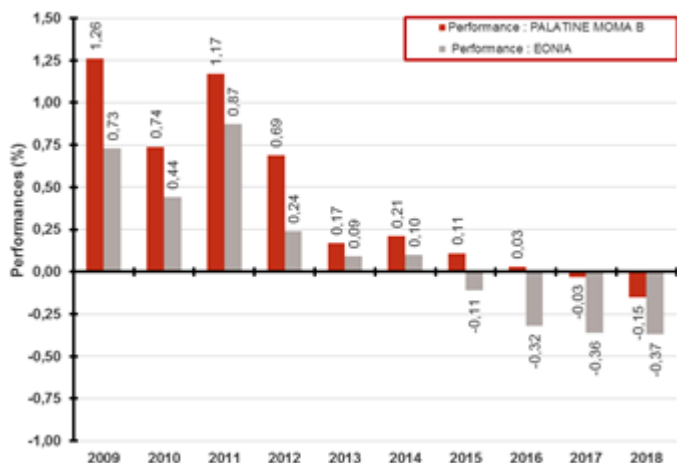
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Part I : sous > 2M € : 0,40% max.
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,08%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos fin septembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Pour plus d'information sur les frais de l'OPCVM, veuillez vous reporter aux pages 7 et 8 du prospectus, disponible à l'adresse www.palatine-am.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annuelles sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

Date de création de l'OPCVM : 3 janvier 2000

Date de création de la part : 28 avril 2008

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : EONIA

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de Palatine Asset Management – 42 rue d'Anjou – 75008 Paris, ou sur son site internet www.palatine-am.com.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, et sur son site internet.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.palatine-am.com et peuvent être obtenus sur simple demande écrite.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de PALATINE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cette part I de l'OPCVM s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement aux personnes morales.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus et qui font respectivement l'objet d'un document d'information clé.

L'OPCVM et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu de la loi US Securities Act de 1933 ou de toute autre réglementation des Etats-Unis. Les parts ne doivent pas être proposées, vendues ou transférées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. Person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » ou de résidents aux Etats

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22 mars 2019.